

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 26 juin 2020 – n° 316

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : ds.a2@sports.gouv.fr

Téléchargement des pièces-jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

COVID-19

Phase 3 - textes et notes de services

Suite à la tenue de la cellule interministérielle de crise de ce jour, nous vous prions de trouver les éléments suivants en pièces-jointes :

- l'instruction n°DS/DS2/2020/100 du 23 juin 2020 relative à la reprise progressive et adaptée aux risques liés à l'épidémie de Covid-19 de la pratique des activités physiques et sportives (phase 3) ;
- la note spécifique aux établissements (phase 3).

Également en pièces-jointes :

- la note de service du SG MAS relative aux modalités d'organisation des services suite à l'évolution de la situation sanitaire ;
- la version consolidée du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 modifié afin de préciser les dispositions qui demeurent en vigueur à compter du 22 juin.

Pour en faciliter la lecture, les modifications intervenues le 21 juin y sont surlignées et, pour le seul chapitre consacré aux activités sportives, les dispositions abrogées y figurent en caractères barrés.

Tableau de reporting des manques à gagner

Nous vous informons que les remontées des tableaux de reporting doivent désormais parvenir à la direction des sports de manière manuelle. Il convient désormais de les

parvenir à la direction des sports de manière mensuelle. Il convient désormais de les transmettre le dernier jour ouvré de chaque mois toujours à la bal dédiée covid-19@sports.gouv.fr. A ce titre, nous vous invitons à nous transmettre vos tableaux pour la situation au 30 juin.

Vie des établissements

SPORT SANTÉ : Stratégie nationale sport santé 2019-2024

Stratégie nationale sport santé 2019-2024 – Mesure phare - Appel à projet « Maisons sport-santé 2020 – **Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature le 17 juillet 2020.**

Les Maisons Sport-Santé réunissent des professionnels de la santé et du sport et s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re)prendre une activité physique et sportive, avec un accompagnement spécifique, ainsi qu'à des personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant, sur prescription médicale, une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée par des professionnels formés. Ces espaces peuvent être des structures physiques intégrées au sein d'une association, d'un hôpital, d'un établissement sportif ou des plateformes digitales.

L'appel à projets 2019 pour la reconnaissance des maisons sport-santé a conduit au référencement de 138 MSS que vous pouvez identifier sur la carte interactive accessible sur le site du ministère des sports (voir lien ci-après).

Cette démarche vous le savez est reconduite en 2020, conformément à l'objectif général et engagement présidentiel d'ici 2022, d'identifier et reconnaître 500 Maisons Sport-Santé sur l'ensemble du territoire national.

L'appel à projet est ouvert depuis le 2 mai avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au 17 juillet 2020 (cf communication Flash info DTN n°106/ cf communication Flash info établissements n°311).

Le cahier des charges de ce deuxième appel à projet ainsi que le formulaire type de candidature sont consultables sur les sites du ministère des sports ([ici](#)) et du ministère des solidarités et de la Santé ([ici](#)).

La direction des sports vous remercie de bien vouloir diffuser à nouveau cette information aussi largement que possible auprès de vos réseaux en alertant sur la date limite de dépôt des dossiers et en rappelant la possibilité de solliciter le pôle ressources national sport santé bien-être pour toute interrogation liée à un dossier de candidature à pole-santé@creps-vichy.sports.gouv.fr et maisonsportsante@sports.gouv.fr

Dossier suivi à la direction des sports par le bureau des politiques publiques du sport (DS1A).

Prévention et santé publique - Information direction générale de la santé

La direction générale de la santé vous informe des obligations en matière d'équipement et de déclaration des défibrillateurs cardiaques (DAE) en vigueur en 2020. Cette politique publique de prévention en santé est portée par la marque d'Etat Géo'DAE. Cliquez [ici](#) pour accéder à l'ensemble des informations. Il est possible d'obtenir tout complément d'information utile sur le projet Géo'DAE via contact@geodae.sante.gouv.fr.

Ce dossier est plus particulièrement porté, au sein du Ministère des solidarités et de la santé, par la DGS, en particulier par Dr. Jean Marc PHILIPPE, conseiller médical

auprès du directeur. Autres contacts opérationnels sur le projet Géo'DAE :

- Marie Allouard : marie.allouard@cgi.com 06 99 50 30 91
- François Labat : francois.labat@sante.gouv.fr 06 24 44 72 41

Sport de haut-niveau

Communauté de pratique professionnelle

L'INSEP organise une rencontre, le 8 juillet de 9h30 à 16h30, pour faciliter la capitalisation des expériences et le partage des expertises.

Du fait de la complexité de la haute performance et du haut niveau, de la variabilité des différentes formes de pratique des sports et activités, les entraîneurs, éducateurs et préparateurs physiques ou mentaux développent des adaptations nécessaires et des expériences sources de nouvelles connaissances, des savoirs d'expérience consolidés ou émergents. Ces savoirs sont un véritable capital d'efficacité et d'efficience, quant aux objectifs que chacun poursuit.

Travailler sur ces expériences et ces expertises, c'est donner de la valeur au travail quotidien des acteurs qui contribuent à la performance et à l'éducation dans les fédérations et les établissements. C'est produire des savoirs inspirants contribuant à la réalisation des projets fédéraux et institutionnels, c'est « donner à nos experts la place qui leur revient ». C'est un axe stratégique probablement propice pour construire de nouvelles solutions dans le contexte incertain de ces prochaines années.

Beaucoup partagent cette aspiration et, par le passé ou plus récemment, ont mis en place des dispositifs en ce sens pour :

- Partager les connaissances entre les différentes générations de techniciens
- Partager les connaissances de la pratique de la haute performance vers les autres niveaux de pratique
- Partager les connaissances entre experts de même niveau
- Partager les connaissances de pratiques émergentes ou innovantes
- Partager les connaissances de l'expérience pour transformer les contenus de formation, les contenus d'apprentissage, les formes de compétitions, de rencontres et de rassemblement ...

L'échange et le partage d'expertise sont au cœur de ces dispositifs mis en place, animés par des professionnels fédéraux et fonctionnaires en charge des activités sportives.

L'INSEP organise une rencontre (en présentiel INSEP et/ou à distance via TEAMS [le lien sera transmis ultérieurement]), le 8 juillet rassemblant les professionnels des établissements et des fédérations, qui œuvrent au partage de l'expérience et de l'expertise afin d'échanger sur les dispositifs en œuvre et sur l'opportunité de créer une communauté de pratique professionnelle. L'objectif de cette communauté est d'améliorer la pratique de chaque professionnel et de chacune des structures en échangeant sur des problématiques communes, en recherchant des solutions à des questions spécifiques de membre de cette communauté. Elle se veut être un lieu de médiation, une agora, un réseau, un carrefour, un atelier et une vigie.

Cette rencontre sera portée par l'observatoire des pratiques professionnelles et des métiers du sport de haut niveau du pôle formation de l'INSEP et s'inscrit, d'ores et déjà, dans le cadre des missions de la future Ecole des cadres. Pour s'inscrire par mail serge.guemard@insep.fr.

Formation professionnelle

Mesures d'adaptation applicables filière « JEPS », BAPAAAT et DEMM

Les textes d'adaptation, réalisés par le bureau DS.3B et parus, sont tous en ligne sur le site Internet du ministère des sports [ici](#).

Une rubrique a également été créée sur l'Intranet Paco à l'attention des DRJSCS. Elle est régulièrement mise à jour [ici](#).

En complément des actions d'accompagnement déjà effectuées (audioconférences, documentation, mèls d'information réguliers...), le bureau DS.3B reste bien sûr à disposition.

Ressources humaines

DGFip - Note de maintenance

Veillez-trouver en pièce-jointe une note de maintenance relative aux personnels FPT-FPH détachés au sein de l'Etat ou de ses établissements publics. Elle est transmise par le bureau des rémunérations de la DGFip.

Calendrier

- Le mardi 30 juin 2020 : CA de l'INSEP
- Le mercredi 1er juillet : commission consultative des directeurs et adjoints d'établissements

A la semaine prochaine

Nom Prénom	Qualité	Tél + @
Thibaut DESPRES	Chef de bureau	01 40 45 90 09 + @
Catherine PELLICIARI	Adjointe au chef de bureau	01 40 45 96 80 + @
Sophie BAUCHART	Responsable de tutelle ENVSN – CREPS de Reims, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Montpellier et IDF.	01 40 45 92 11 + @
David CHARRAS	Responsable de tutelle – ENSM et CREPS de Wattignies	01 40 45 96 25 + @
Marina CHAUMOND	Responsable de tutelle – IFCE et CREPS de Bordeaux, Poitiers, Nantes, La Réunion, PAP et Bourges.	01 40 45 93 03 + @
Claire MARTY	Responsable de tutelle – MNS + CREPS de Dijon, BACA	01 40 45 97 46 + @

et CREPS DE DIJON, PACA,

Vichy et Rhône Alpes

François ROBERT	Responsable de tutelle INSEP	01 40 45 91 41 + @
Dominique RABUEL	Affaires juridiques	01 40 45 96 93 + @

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigureurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

--
Ce message a été vérifié et son contenu semble exempt de la plupart des virus ou de contenu dangereux
[Cliquez ici pour signaler ce message comme spam](#)